

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2018

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 18 puis 19 (à partir du point 1)

Nombre de Conseillers présents à la séance : 15

Procurations de vote : 3 puis 4 (à la fin du point 1)

Convocation faite et affichée le : 30 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Gilles AUGER, Fabienne BARBEY, Jean-François CLAUDE, Gilbert DOUCET, Christelle FOLLIOU, Thierry HELIE, Yolande JORE, Annie KERAUDREN, Gilbert LARSONNEUR, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Gilbert PELLETIER, Daniel SIMON, Adèle AUBAUD.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Nathalie VALLOGNES donne pouvoir à Jean LEPETIT (à la fin du point 1), Paul LECERF donne pouvoir à Gilbert PELLETIER, Aurore MALEZIEUX-MADOIRE donne pouvoir à Viviane LETERRIER, Annie MOTTIER donne pouvoir à Fabienne BARBEY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Adèle AUBAUD est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

À propos d'un courrier envoyé par Monsieur le Maire au Conseil Départemental concernant la construction d'un comptoir maritime sur le territoire de la commune, Monsieur Gilbert Doucet pense que l'on est dans une impasse avec l'emplacement décidé de ce bâtiment. Selon lui, la situation risque d'amener un blocage. Il précise qu'il a rencontré le président de l'école de voile, Monsieur Alain Perrot qui lui aurait dit que si ce dossier devait être retardé, il laisserait tomber l'école de voile.

Monsieur Doucet ajoute que la commune de Saint-Vaast subit les décisions du Département et qu'il espère que le président sera en mesure de prendre conscience des problèmes.

D- Questions diverses

- *Monsieur Guy Lepetit s'interroge sur la cale du port qui est devenue payante. Monsieur Gilles Auger explique qu'il s'agit d'une mesure prise par le Département et qui concerne tous les ports de la SPL. Il s'agit de faire payer les usagers des cales qui participent à l'usure des infrastructures, se servent d'eau, d'électricité... C'est une mesure d'équité.*

- *Monsieur Gilbert Doucet, au sujet de la construction du futur comptoir touristique et maritime, rappelle qu'il n'est pas convaincu de son emplacement. Monsieur le Maire a fait un courrier pour demander l'organisation d'une réunion d'information au président du conseil départemental. Les élus seront informés de la suite réservée à ce dossier.*
- *Monsieur Gilles Auger précise qu'il y a beaucoup de matériels de pêche qui traînent sur le quai, cela devenant très dangereux. Il convient de faire remonter ce problème à la SPL.*

- *Monsieur Gilbert Doucet, en tant que président de l'association de la Bénédiction de la Mer se dit agréablement surpris de l'enthousiasme des gens pour cette fête. Il souhaite rapidement demander une avance sur la subvention allouée.*

La séance est levée à 0H20.

Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *date de sa réception à la Sous-préfecture de Cherbourg ;*
- *date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

Par ailleurs, le présent compte-rendu est susceptible de recours dans les mêmes conditions.

**Le Maire,
Jean LEPETIT**



**La Secrétaire de Séance,
Adèle AUBAUD**



NOM PRENOM	Signature / Raison de l'absence
AUBAUD Adèle	Secrétaire de séance
AUGER Gilles	
BARBEY Fabienne	
CLAUDE Jean-François	
DOUCET Gilbert	
FOLLINOT Christelle	
HELIE Thierry	
JORE Yolande	
KERAUDREN Annie	
LARSONNEUR Gilbert	
LECERF Paul	Absent, donne procuration à PELLETIER Gilbert
LEPETIT Guy	
LETERRIER Viviane	
MALEZIEUX-MADOIRE Aurore	Absente, donne procuration à Viviane LETERRIER
MOTTIER Annie	Absente, donne procuration à Fabienne BARBEY
PELLETIER Gilbert	
SIMON Daniel	
VALLOGNES Nathalie	Absente, donne procuration à Jean LEPETIT